

QU'EST-CE QUE LE PLUi HABITAT / DÉPLACEMENTS ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un **document d'urbanisme et de planification** qui permet la mise en cohérence des politiques publiques territoriales.

Il a plusieurs objectifs :

- **Mettre en œuvre le projet intercommunal**, co-construit entre élus à l'horizon de 10-15 ans.
- **Permettre l'articulation des politiques publiques** d'aménagement, d'habitat, de transports, mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques.
- **Donner des droits à construire** à la parcelle.

Agglopolys souhaite se doter d'un outil qui harmonisera les règles entre les communes, préservera et mettra en valeur les paysages, les terres agricoles, le patrimoine pour continuer à accueillir des activités, des entreprises, de nouveaux habitants !

UNE CONCERTATION PUBLIQUE

POUR PARTICIPER À LA RÉFLEXION, DONNER SON AVIS, EXPRIMER SES ATTENTES

La concertation accompagne toute la démarche d'élaboration du PLUi. Elle doit permettre aux acteurs du territoire (habitants, élus, associations, professionnels...) d'avoir accès à l'information et d'alimenter la réflexion.

Nous sollicitons votre participation pour connaître votre usage du territoire, votre regard sur le Blaisois et vos souhaits pour l'agglomération de demain.

Ce questionnaire a vocation à alimenter la réflexion menée pour construire un projet qui soit partagé par le plus grand nombre.



CONTRIBUEZ, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, AU PLUI D'AGGLOPOLYS :

- sur agglopolys.fr/plui (formulaire en ligne)
- dans les mairies, sur le registre dédié
- par courrier à Monsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois